

RELEVE DE DELIBERATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 AVRIL 2018

♦ Le Conseil d'Administration a débattu de la situation de l'établissement par rapport à la mise en place des opérations d'inscriptions en licence pour la rentrée 2018.

La Présidente a rappelé la position de l'équipe politique indiquée lors du CA du 28 février et rappelée dans la lettre à la communauté du 5 mars : accueillir largement les bacheliers à l'entrée de l'université. Elle a indiqué avoir été élue sur un mandat très clair qui était de ne pas opter pour la sélection.

La position de l'université est claire et n'a pas varié depuis la position communiquée lors du CA du 28 février : fixer, à chaque fois que cela sera possible, les données d'appel à hauteur du nombre de vœux confirmés pour ne pas avoir d'étudiants « en attente ». En contrepartie, cela engage l'établissement à prendre tous les candidats qui s'inscriraient et ce sans moyens supplémentaires.

Pour les filières connaissant une forte tension, il sera procédé à un examen plus fin de la situation en concertation avec les collègues concernés.

☼ Le Conseil d'Administration a adopté, à l'unanimité, le plan de provision pour Gros Entretien ou Révisions pour la période 2018/2023.

Le premier plan de provisions pour Gros entretiens ou révisions couvrait la période 2016-2021. Il a été adopté le 21 octobre 2016 pour un montant de 560 000 €, permettant ainsi une dépense forfaitaire de 112 000 € par an (17 000 € de curages des réseaux Voierie et Réseau Divers, 15 000 € de relamping (changement des éclairages) et 80 000 € de rénovation des salles de cours).

Afin de poursuivre l'amélioration des conditions de travail et de qualité de vie, il est proposé de prolonger ce plan de 2 années et de le recalculer pour couvrir la période 2018-2023. Il s'élève désormais à 784 000 €.

🔖 Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, le Budget Rectificatif n°1.

L'exercice 2017 compte tenu de différents facteurs (absence de quorum au CA de juillet, nouveau SI très imparfait, réforme GBCP prônant davantage de fongibilité entre centres de responsabilité budgétaire) n'avait compté qu'un seul budget rectificatif voté le 20 octobre 2017 (mais préparé en amont par les composantes et les services financiers).

De ce fait, un certain nombre d'opérations n'avaient pas pu être ajustées en fin d'exercice 2017, ce qui a été révélé par un écart prévision/exécution lors du vote du compte financier le 28 février. L'organisation de 3 BR en 2018 ainsi que l'objectif d'intensifier les dialogues budgétaires devrait permettre d'améliorer la qualité des prévisions.

- 1) Du point de vue de la situation budgétaire, qui apporte une vision pluriannuelle de l'ensemble des engagements pris par l'organisme et une visibilité accrue sur les encaissements de recettes et paiements de dépenses, le BR acte les principales évolutions suivantes :
- Le total des Autorisations d'Engagement, en hausse de plus d'1 million d'€, est arrêté à 100 845 720 €
- Les crédits de paiement enregistrent une hausse de 2 792 914 € et sont arrêtés à hauteur de 94 879 508 €
- Les recettes sont en hausse de 2 204 278 € pour atteindre le total de 92 142 989 €.

Après BR1, le solde budgétaire traduira un prélèvement sur la trésorerie de 2 736 518 € (+ 588 635,79 € par rapport aux prévisions du budget initial). Ce prélèvement sur la trésorerie est principalement dû à la reprogrammation des opérations pluriannuelles.

Après ce prélèvement, la trésorerie prévisionnelle de l'établissement au 31/12/2018 est estimée à 16 154 275,87 €.

Le montant total des opérations pluriannuelles qui concerne essentiellement les opérations d'investissement et les contrats de recherche mais aussi quelques contrats d'enseignement, s'élève à 44 575 279 €. Ces opérations ne sont que partiellement financées, à hauteur de 36 423 835 €. L'impact total sur la trésorerie est donc estimé à 8 151 444 €

Pour ce BR, les principales modifications du Plan Pluriannuel d'Investissement portent sur les opérations suivantes :

- Nouvelles opérations non financées
 - o Passages couverts : + 190 000 €
 - o SI pour la gestion des inscriptions du DEFLE : 56 000 €
- Opération financée partiellement
 - o Mise à niveau du WIFI: 147 000 € (dont 91 000 € financés)
- Augmentation non financée
 - Rénovation du système anti-intrusion : + 30 000 € pour inclure le SIGDU dans le périmètre de l'opération et ainsi la porter à 180 000 €

Le dynamisme de l'établissement et de ses équipes a permis d'obtenir de nouveaux financements :

- Sécurisation des salles serveurs : l'opération qui avait été arrêtée à 206 215 € au BI en autofinancement intégral s'élève désormais à 500 000 €. Cette augmentation est en partie compensée par la délégation de deux enveloppes de 200 000 € de la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie et 10 000 € de la COMUE
- CPER numérique REPAIRE 2018 (310 000 €). Ce BR acte une prévision de recettes et de dépenses nouvelles en 2018 relatives au CPER numérique pour un montant de 219 000 € pour des équipements audiovisuels et du mobilier
- Espace universitaire en commun. Afin de prolonger les actions d'aménagement du campus (maison et demi, fresques), l'établissement a reçu la notification de deux nouvelles subventions pour 2018 (DRAC et Opération Campus) pour un montant de 35 000 €
- Presses universitaires régionales. Un premier financement de 14 000 € est intégré à ce Br afin d'organiser le réseau des presses régionales
- Enveloppe de Gros Entretien Renouvellement de la Maison de la Recherche pour un montant de 470 300 € jusqu'en 2041 (Opération campus)
- Subvention ministérielle pour travaux de mise en sécurité et mise en accessibilité 2018
 : + 135 000 €
- 2) Du point de vue de la situation patrimoniale :

- a. Pour le volet Recettes, les produits, qui retracent ici toutes les recettes de fonctionnement rattachées à l'exercice indépendamment de leur date d'encaissement, qu'elles soient budgétaires ou non budgétaires (c'est-à-dire éventuellement sans impact sur la trésorerie), s'élèvent à 92 781 901 €. Elles sont en hausse de1 775 392 €.
- La Subvention pour Charges de Service Public augmente de 327 738 €. Cette augmentation s'explique essentiellement par la délégation des crédits liés à la mise en place du Plan Etudiant (+ 284 512 €)
 - o Dotation de 120 000 €, correspondant au financement de l'équivalent de 6 postes (avec une extension en année pleine de 360 000 € en 2019)
 - Dotation d'environ 110 000 € d'HC (la reconduction de ces moyens en 2019 n'est pas à ce jour garantie)
 - Dotation de 54 512 € en 2018 (113 557 € en année pleine) au titre de l'étude des dossiers Parcoursup et de l'accompagnement des étudiants en licence)
- Les autres recettes augmentent de 1 447 654 €. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse, à hauteur de 1 021 613 €, des autres subventions :
 - o + 741 723 € sur les opérations
 - + 279 889 € sur le hors opérations et notamment 100 000 € sur le projet « Réfugiés – demandeurs d'asile » (80 000 € du Conseil Régional et 20 000 € de la Métropole)
 - b. Pour le volet des dépenses, les charges, qui retracent ici toutes les dépenses de fonctionnement qui peuvent être rattachées à l'exercice indépendamment de la date de leur décaissement, budgétaires ou non budgétaires (c'est-à-dire sans impact sur la trésorerie), s'élèvent à 92 508 726,72 €. La hausse de 1 572 501 se décompose de la manière suivante :
- Les charges de personnel progressent de 564 558 €

La prévision de dépenses relatives à la masse salariale de l'établissement est en hausse de 260 512 €

- + 120 000 € sur les titulaires enseignants et enseignants chercheurs en lien principalement avec les 4 nouveaux recrutements de la rentée 2018
- + 62 372 € sur les Heures complémentaires des 3 UFR correspondant essentiellement à l'impact de la hausse attendue du nombre d'étudiants accueillis
- + 12 000 € sur la chaîne d'inscription (contrats étudiants) et 18 512 € sur les contractuels BIATS. Ces 2 mesures sont elles aussi liées aux différents impacts attendus du Plan Etudiants et de la hausse démographique.
- + 47 628 € sur les titulaires BIATS
- o Hors paie: + 32 422 € (cotisation FIPHFP)
- o Ajustement masse salariale SIGDU : 15 000 €
- o Fonds de Soutien à la pédagogie : + 21 000 €

Les charges de personnels sur contrats sont également en hausse de 265 624 €.

Le tableau des emplois acte 2 principales modifications :

- Une actualisation à la baisse du plafond des emplois fixés par l'Etat qui passe de 995 à 992 du fait du transfert du financement des contrats doctoraux venant de l'Ecole Normale Supérieure qui, depuis la rentrée 2017, ne sont plus pris en charge par le Ministère mais directement par l'ENS.
- Une actualisation à la hausse de la prévision de consommation des ETP sous plafond Etat du fait des 4 recrutements d'enseignants et enseignants-chercheurs titulaires financés grâce aux moyens du Plan Etudiant.
- Les charges de fonctionnement progressent de 1 007 943 €. Les principaux mouvements sont les suivants:

Abondement crédits recherche

Au budget initial, les crédits de la recherche avaient été amputés de 10% par rapport à la dotation 2017. Afin de rétablir les crédits des équipes et de l'école doctorale au même niveau que 2017, 30 000 € ont été alloués à ce BR1. 26 000 € seront également redonnés aux équipes grâce à de la fongibilité à l'intérieur du CRB de la Recherche.

- Abondement crédits formation
 - + 15 535 € pour les 3 UFR
 - + 15 000 € pour le Fonds de Soutien à la Pédagogie
- Augmentation des dépenses du SIGDU pour tenir compte de 2 nouvelles redevances (redevance pour pollution et redevance pour modernisation des réseaux de collecte) : + 142 611 €
- Déprogrammation de la DPIL : 155 377 € (dépenses initialement programmées en fonctionnement et désormais traitées en investissement + résultats de certains appels d'offres plus avantageux sur les contrats de maintenance)
- Prolongation pour 2 années supplémentaires du plan de provision (2018-2023)
 pour l'entretien et la maintenance de nos installations : + 50 400 €

La Capacité d'autofinancement de l'établissement progresse de 120 069 € par rapport au BI pour s'élever à 1 595 113 €. Cette augmentation s'explique par la constitution des nouvelles provisions pour GER sur l'établissement ainsi que par un excédent de fonctionnement arrêté à 273 175 €.

Au niveau de la section d'investissement, les ressources représentent l'ensemble des moyens détenus par l'établissement lui permettant de financer ses projets d'équipement. Elles s'élèvent à 3 369 632 €. Les emplois qui représentent les prévisions d'investissement sur l'année s'élèvent à 5 934 710 €.

Les ressources étant inférieures aux emplois, l'équilibre s'opère par un prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement de 2 565 078 €

Après BR1, le niveau du fonds de roulement de l'établissement est arrêté à 8 770 762 € Toutefois, si l'on tient compte des prélèvements ultérieurs (postérieurs à 2018) qui seront nécessaires pour financer les opérations votées au PPI, soit 3 636 111 €, le FDR mobilisable (hors provisions pour passifs sociaux) n'est que de 5 134 651 €.

♦ Le Conseil d'Administration a adopté, à l'unanimité, un additif à la délibération relative aux tarifs 2017/2018.

Cet additif porte sur les tarifs suivants :

- Validation des Acquis de l'Expérience avec ou sans accompagnement
- Stages intensifs de formation continue en langues proposés par le Centre de Langues Bordeaux Montaigne
- Prestations de services du SIGDU (prix du m3 d'eau)

☼ Le Conseil a approuvé, à l'unanimité, la convention avec l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA) qui nous permettra de bénéficier de leurs prestations pour le marché des produits d'entretien.

Ե Le Conseil a validé, à l'unanimité, la désignation du Cabinet MAZARS, représenté par Monsieur CHAVANCE, en tant que nouveau Commissaire Aux Comptes de l'établissement.

♣ Le Conseil a validé, à l'unanimité, une opération de sorties d'inventaire engagée dans le cadre d'une opération de fiabilisation de l'actif du bilan comptable.

Sont inscrits à l'actif du bilan comptable de l'établissement les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par les composantes et services sur leurs crédits d'équipement. Elles font l'objet d'amortissements comptabilisés annuellement suivant la durée de vie prévisionnelle des biens arrêtée par le Conseil d'Administration. Même entièrement amorties, elles demeurent inscrites au bilan tant qu'elles subsistent dans l'établissement.

Elles doivent donc faire l'objet d'inventaire physique régulier par les services et composantes gestionnaires, permettant de s'assurer de leur présence et de leur état d'usage.

A l'occasion de leur mission d'audit sur le fichier des immobilisations, les Commissaires aux Comptes ont relevé une forte antériorité de certaines immobilisations entièrement amorties, datant de plus de 10 ans, et souligné leur poids respectif dans le bilan. Leur montant avoisine en effet 10 millions d'euros : plus de 40 % n'étant pas identifiables du fait de leur intégration globale en comptabilité réalisée en 2002 (une ligne par imputation comptable).

Ils nous ont invités:

- A poursuivre le travail engagé d'analyse de notre patrimoine
- A poursuivre la procédure d'inventaire « tournant » menée par la DSIN et à l'étendre aux autres composantes gérant du matériel immobilisé
- A fiabiliser le fichier des immobilisations en comptabilisant des sorties d'inventaire Ces recommandations sont conformes à notre cartographie des risques et au plan d'actions mis en place depuis 2012.

L'établissement étant en train de se doter d'un outil de suivi externe des immobilisations (non développé par COCKTAIL), il est prévu de proposer au Conseil d'Administration avant son déploiement, des sorties successives de biens après sollicitation des services concernés.

Dans le cadre de ces nécessaires opérations d'apurement de l'actif, le présent projet de délibération a pour objet de valider la sortie de matériels non identifiés repris globalement au bilan de l'établissement le 1^{er} janvier 2002.

Ces biens sont entièrement amortis et valorisés à hauteur de 4 210 649,32 € :

♦ Le Conseil a approuvé la modification du volet « Aide aux agrégatifs » de la délibération du 21 juin 2013 relative aux subventions accordées par les composantes.

La délibération du 21 juin 2013 fixait un montant forfaitaire et unique de 750 € pour les subventions individuelles susceptibles d'être accordées aux étudiants par les UFR pour la « préparation de l'agrégation ».

La présente délibération, proposée suite à la consultation de la CDUFRI du 27 mars 2018, permet désormais aux composantes de fixer un forfait défini pour chaque UFR entre 600 et 750 €.

Les demandeurs éligibles sont les étudiants inscrits en formation initiale à l'Université Bordeaux Montaigne sollicitant un soutien financier pour leur préparation à l'Université des épreuves d'admissibilité et/ou d'admission à l'agrégation.

♦ Le Conseil d'Administration a été informé de l'avancée du projet de réforme de la signalétique de l'université.

Le projet de réforme de la signalétique poursuit plusieurs objectifs :

- Mise aux normes d'accessibilité (étude inscrite à l'Agenda d'accessibilité programmée pour 2017)
- Améliorer les conditions de circulation, repérage et orientation des publics
- Harmoniser les espaces, les bâtiments, les usages
- Faciliter la compréhension du territoire
- Incarner l'identité et la singularité de l'université

L'étude de conception a été confiée à un signaléticien, le Cabinet Citae, qui a conduit son projet entre mai 2017 et mars 2018.

La phase de diagnostic a permis de mettre en évidence le besoin d'améliorer la circulation dans les deux grands ensembles de bâtiments de l'université. Pour répondre à ce besoin, il a été décidé de donner un nom pour chacun des deux corps de bâtiments.

Le choix s'est porté sur deux figures féminines liées à Bordeaux :

- Flora TRISTAN, femme de lettres, militante socialiste et féministe française, pour les bâtiments du « Peigne » A-B-C-D-E-F-G
- Rosa BONHEUR, artiste peintre et sculptrice originaire de Bordeaux pour les bâtiments du « Carré » H-I-J-K-L-M

Ces deux nouveaux noms seront utilisés à partir de 2019 lorsque débutera la rénovation de la signalétique.

Ce projet porte également sur la révision des panneaux directionnels extérieurs et des panneaux indiquant les entrées principales des bâtiments. Il vise également à mieux valoriser et identifier les espaces d'accueil.

Le chantier de rénovation se déploiera de manière progressive, à partir de 2019, au rythme des livraisons de travaux dans les bâtiments.

La première tranche concernera le bâtiment Rosa BONHEUR (I, J, K), la Maison de la recherche et la Maison des arts.

♦ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, la démarche de conventionnement avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

A l'heure actuelle, les éléments du diagnostic sont les suivants :

- L'établissement emploie 36 personnes reconnues en situation de handicap, soit un taux de 3.5%.
 - Le handicap moteur ne concerne que 20 de ces 36 personnes
 - On dénombre 71% de femmes
 - 70% des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi sont des BIATS
 - 57% des BOE relèvent de la catégorie C

Cette démarche de conventionnement s'inscrit dans le projet global de déploiement d'une politique d'établissement en faveur du handicap.

Elle vise 3 objectifs prioritaires:

- Mettre en place des actions et méthodes visant à assurer le recrutement et le maintien dans l'emploi de nos collègues en situation de handicap (et futurs handicapés) en sollicitant les aides du FIPHFP
- Faire changer le regard sur le handicap (qui touche tout le monde) et lutter contre la discrimination à l'embauche
- Assurer notre engagement de 6% de travailleurs en situation de handicap au sein de notre université

Le FIPHFP a le statut d'établissement public administratif avec une gestion confiée à la Caisse des dépôts et consignations.

Les sommes collectées (sur le même principe que l'Agefiph pour le secteur privé) proviennent des contributions des employeurs publics qui ne satisfont pas à l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés.

Le fonds finance en contrepartie des aides destinées à favoriser l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Les principaux axes de travail portent sur les champs suivants :

- Recrutement d'agents en situation de handicap (concours avec aménagements possibles ; recrutement contractuel ; apprentissage, enseignants-chercheurs, etc...)
- Maintien dans l'emploi : aménagements de postes (auxiliaires de vie professionnelle, transports adaptés, etc...)
- Formation et information des agents en situation de handicap
- Communication, sensibilisation, formation et information du collectif de travail
- Recours aux secteurs adapté (EA) ou protégé (ESAT)

La convention va nous permettre de :

- Renforcer la lisibilité de la politique handicap mise en place en déclinant les objectifs en matière d'accueil, de recrutement et de maintien dans l'emploi
- Garantir le financement de cette politique sur 3 ans et assurer le préfinancement des actions par le versement d'acomptes
- Renforcer les partenariats formalisés d'engagements réciproques inscrits dans la durée

Le FIPHFP accompagne la démarche par une convention pluriannuelle de financement du plan d'actions, à hauteur de 200 000 € pour une période de 3 ans. Une participation de l'employeur est obligatoire, entre 20 et 30% du montant total du plan d'actions prévu dans le conventionnement.

En contrepartie, l'établissement s'engage à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour tendre vers le taux d'emploi de 6%, à respecter la coloration de 6% de ses recrutements pérennes pour des personnes en situation de handicap (sur toutes les catégories A, B et C). A ce titre l'établissement s'engage à orienter ses recrutements BIATS de personnes Bénéficiant de l'Obligation d'Emploi (BOE) vers des emplois de catégorie B ou A. L'université entend également recruter à court terme des enseignants et enseignants-chercheurs en situation de handicap.

Ե Le Conseil d'Administration a été informé des remises gracieuses, accordée par la Présidente dans le cadre de la délégation de pouvoirs du CA, pour un montant total de 909 €.

Par délibération du CA du 8 avril 2016, le CA a délégué à la Présidente le pouvoir d'accepter ou de refuser les dossiers de remises gracieuses d'un montant inférieur ou égal à 1 000 €, après avis conforme de l'agent comptable.

Les 3 dossiers présentés portent sur une situation de trop-perçu pour Bourses Erasmus versée à une étudiante en mobilité et deux situations de trop-perçus sur salaires pour des personnels en difficulté financière.

♣ Le Conseil d'Administration a été informé de la signature des nouvelles conventions de coopération internationale avec l'université de Cagliari (Italie) et l'université Ahmed Baba de Bamako (Mali).